AUTORISATION DE DIFUSION POUR LES MINEURS
DROIT À L'IMAGE
10e édition festival du court-métrage de la jeunesse francophone, Brèves d'Images à Quint-Fonsegrives
Samedi 18 juin 2022

Je soussigné(e),
Adresse
Téléphone :
E-mail @

Représentant légal du mineur, en qualité de :

☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur

Du ou des enfants (nom, prénom) :

1 -
2 -
3 -

Autorise les exploitations suivantes de l'image de mon ou mes enfant(s) tournées dans le cadre du projet de court-métrage pour la 10e édition du festival du court-métrage de la jeunesse francophone, Brèves d'Images, réalisées le à , organisée par la Mairie de Quint-Fonsegrives.

En conséquence de quoi, et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la Mairie de Quint-Fonsegrives à exploiter et diffuser ces images pour ses publications, et sans limitation de durée.

Les représentants autorisent expressément la Mairie de Quint-Fonsegrives à reproduire et diffuser l'image de la personne mineure qu'ils représentent, image fixée lors du projet de court-métrage, en tout ou partie, à titre gracieux, en tous formats, par tous procédés techniques, par télévision, satellite, vidéocassettes, internet, multimédia, CD Rom, DVD, presse, sur tous supports, pour le monde entier et sans limite de durée.

La Mairie de Quint-Fonsegries devra demander l'accord des représentants pour toute autre utilisation de ces images.

Les photographies et films pourront :

- être mises en ligne sur le site officiel de la ville de Quint-Fonsegrives, sur l'application mobile "Quint-Fonsegrives", sur le site de la médiathèque Anne-Laure Arruebo ainsi que sur leurs chaînes YouTube, sur la page Facebook de la ville et sur le compte Instagram du festival.
- être publiées dans le journal municipal (clin d'oeil) ainsi que dans la presse locale et nationale.
- être diffusées sur le site internet des partenaires du projet.
- être diffusées à l'occasion de la restitution sous forme de projection publique lors de la cérémonie de remise des prix du festival et lors d'une soirée au cinéma de la ville de Quint-Fonsegrives.

La publication ou la diffusion de l'image de mon ou mes enfant(s) ainsi que les éventuels commentaires associés ne pourront pas porter atteinte à sa/leur vie privée et, plus généralement, ne seront pas de nature à lui/leur nuire ou à lui/leur causer un quelconque préjudice.

Cette autorisation d'exploitation de l'image est consentie sans aucune contrepartie financière ou matérielle. Je la délivre à titre totalement gratuit. Cette décision est définitive et irrévocable.

Cette autorisation est accordée à compter de la signature des présentes, et restera valable en cas de changement de l'état civil actuel des représentants et/ou de la personne mineure qu'ils représentent.

Fait à , le Signature :